



L'ex-ministre des Finances, Essimi Menye, a écopé d'une troisième condamnation à vie, c'était le 28 juin dernier au Tribunal Criminel Spécial à Yaoundé.

L'ancien membre du gouvernement, apprend-on, est accusé d'avoir détourné, en complicité avec le défunt François Tchakui, la somme de 2,3 milliards de FCFA, issue de trois entreprises de l'Etat mises en liquidation, à savoir : l'ex-régie des chemins de fer du Cameroun (REGIFERCAM), l'ex-Office National des Ports du Cameroun (ONPC) et l'Office National de Commercialisation des produits de Bases (ONCPB).

L'ex-argentier national, avait déjà été condamné par contumace à une peine de prison à vie, c'était le 28 mars 2019 toujours au Tribunal Criminel Spécial (TCS) à Yaoundé.

Les juges de cette juridiction spécialisée dans les affaires des détournements de deniers publics n'avaient pas été très tendres envers celui qui avait bien organisé sa fugue, déguisée en évacuation sanitaire, puis son exil aux Etats-Unis.

L'ancien ministre avait donc été reconnu coupable des détournements de fonds publics et condamné à la prison à vie. Le journal Kalara qui avait suivi cette audience du 28 mars 2019, soulignait qu'en l'absence des mis en cause, la succession de Tchakoui François (coaccusé décédé) et celle de Essimi Menye, ont été condamnées à payer à l'Etat du Cameroun la

somme de 2,5 milliards de FCFA au titre de dommages et intérêts. Elles devront aussi supporter les frais de justice évalués à 20 millions de FCFA.

Ce journal, bien introduit dans les affaires politico- judiciaires, précisait que pour assoir la culpabilité de l'ex-ministre, le tribunal a considéré que sa fuite est la preuve qu'il n'a aucun moyen à opposer à l'accusation.